

17 OCTOBRE 2018

ÉLECTIONS

des représentants des retraités
au Conseil d'Administration
de la Caisse de Prévoyance
et de Retraite
des Personnels de la SNCF

La **CPRP SNCF** assure la **gestion du régime spécial de prévoyance et de retraite** des agents à statut, retraités et ayants droits. Dans son conseil d'administration, 19 représentants des cheminots affiliés (sur 26 membres) - dont 2 au titre des retraités - contrôlent l'utilisation des fonds de ce **salaires différé** et donnent un avis sur les prestations servies (maladie, maternité, décès, sociales), l'évolution du montant des pensions, les réclamations de reconnaissance d'accident de travail ...

1 ATTACHÉE À NOTRE RÉGIME SPÉCIAL DE PROTECTION SOCIALE LA FÉDÉRATION FO CHEMINOTS OEUVRE POUR :

- **M**aintenir les tarifs spéciaux de remboursement maladie et des prestations complémentaires ainsi que la maîtrise par la CPRP de ces prestations
- **I**nformer les cheminots actifs et retraités, de leurs droits et des démarches à entreprendre pour les faire valoir
- **C**ombattre - comme elle l'a fait sur la mensualisation des pensions - toutes les « économies de gestion » détériorant le service aux affiliés : suppressions d'effectifs à la CPRP, « dématérialisation », suppressions des antennes locales, difficultés des contacts téléphoniques ...

De plus elle revendique :

- **L**e maintien et le développement des maisons de retraite SNCF avec un personnel qualifié et en nombre suffisant.
- **L**à où ce n'est pas le cas, un libre accès aux cabinets médicaux SNCF - généraux et spécialistes - des retraités qui le souhaitent.
- **L**a suppression des dépassements d'honoraires pour les retraités et les ayants droits, en cas d'opération ou de visite chez un spécialiste.

L'aggravation des difficultés pour les retraités, suite aux déremboursements de médicaments imposés par les gouvernements, conduit au transfert de la couverture des frais de soins vers un financement privé - via les « couvertures complémentaires » - provoquant une inégalité scandaleuse. Les retraités doivent bénéficier d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations à leur couverture complémentaire santé.

FO est aussi pleinement mobilisée pour défendre au côté des salariés en activité, les services publics et les établissements hospitaliers et EHPAD, particulièrement malmenés depuis des années par les gouvernements successifs.

2 DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS ! LA FÉDÉRATION FO CHEMINOTS EXIGE :

Gel des retraites de 2013 à 2017, taxes et charges fiscales supplémentaires (CASA, fiscalisation des majorations de pension pour 3 enfants, suppression de la demi part pour les veuves et veufs ...), le pouvoir d'achat des retraités ne cesse d'être amputé.

A ces mesures gouvernementales spoliant les retraités, s'ajoutent l'augmentation continue des prix : carburant, complémentaires santé, gaz, timbres postaux, forfait hospitalier etc... que la hausse de 0,8 % des retraites de base au 1^{er} oct 2017 n'a en rien compensé.

Cerise sur le gâteau, **l'augmentation de la CSG** de 1,7 point (soit plus 25 %) intervenue au 1^{er} janvier 2018 et qui touche 200 000 retraités cheminots, a provoqué une indignation et une colère légitime. Qui plus est, contrairement aux engagements de Mr Macron, elle ponctionne les retraités parmi les plus modestes, via la prise en compte du « revenu fiscal de référence » des ménages.

- La suppression de cette augmentation de 1,7 point de CSG.
- L'arrêt du gel des retraites et des pensions, quel que soit le niveau de retraite.
- La revalorisation des retraites sur l'évolution des salaires et non sur les prix.
- Un revenu minimum de retraite égal au smic pour une carrière complète.
- Le rétablissement de la demi part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants.
- Les suppressions :
 - de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus.
 - de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3 %.
 - du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% qui contribue à pénaliser le niveau de vie de tous les retraités imposables.

... la Section Nationale des retraités FO Cheminots se mobilise avec
L'Union Confédérale des Retraités FO
dans le cadre des appels unitaires de 9 Unions Confédérales de retraités
(28 septembre 2017, 15 mars 2018, 14 juin 2018 ...)

3 EXISTENCE DE LA CPRP et NOS PRESTATIONS SOCIALES TOUJOURS MENACÉES ...

... par les attaques du Gouvernement visant,
par une série de coups de force :

A mettre fin à l'embauche de cheminots à Statut, à transformer la SNCF en une simple société anonyme, soumise à la concurrence ...

A étatiser totalement la Sécurité sociale - donc notre CPRP - via le transfert des cotisations maladie vers l'impôt CSG.

A abolir notre régime spécial de retraite, via un régime unique et une « uniformisation » en mettant en oeuvre un calcul « par point ».

4

LA MOBILISATION EST ET SERA NÉCESSAIRE !

**LA FÉDÉRATION
FO CHEMINOTS
REFUSE TOUT
FATALISME
COMME TOUTE
COLLABORATION :**

**Contre la loi « Nouveau Pacte Ferroviaire »,
contre la transformation en Société Anonyme !**

**Pour le maintien des embauches au Statut,
pour le retour au monopole public de transport
ferroviaire !**

Défense des régimes de retraite :

« Pour le maintien de tous les régimes de retraite existants » - dont celui des cheminots – incluant les pensions de réversion (sans condition de ressources), les allocations de fin de carrière et autres droits dérivés (allocations décès ...).

« Refuse toute volonté de création d'un régime unique, destructeur de droits et de statuts »

« Rejette la tentative de créer un régime par points antichambre de la capitalisation et de l'individualisation ».

**AVEC LA
CONFÉDÉRATION
FORCE OUVRIÈRE :**

**Contre la marchandisation de la
Sécurité Sociale :**

« Contre le financement par l'impôt visant à réduire les prestations de Sécurité Sociale pour ouvrir la voie aux assurances privées ».

« Contre le transfert des excédents de la Sécurité Sociale vers le budget de l'État ».

Face à un Gouvernement anti-social soumis aux injonctions du MEDEF et des « directives » européennes, la mobilisation des cheminots et des salariés en général est et sera nécessaire, pour pouvoir préserver les acquis sociaux conquis par nos anciens.

**En votant pour les liste des Retraités FO,
vous renforcerez au sein du CA de la CPRP l'unité syndicale nécessaire
pour défendre le Régime Spécial des cheminots et plus généralement,
les Retraites et la Sécurité Sociale !**

17 OCTOBRE 2018, OCTOBRE 2018

CANDIDATS FO

LISTE TITULAIRES



Eric FALEMPIN
ancien Secrétaire Général
fédération FO Cheminots



Christine DEVARENNE
Rouen
ex Commercial Voyageur



Jacques MARTIN
Strasbourg
ex Commercial Train



Françoise EMOURGEON
Île de France
ex Services Centraux



Christiane GRILLET
Marseille
ex Services Centraux



Gérard LE MAUFF
NANTES
ex Infra V



Claude RIELLAND
Rouen
ex Fret



Patrick FAUCONEAU
Bordeaux
ex ADC

Cheminots **FO**

AVEC FORCE OUVRIÈRE

VOTEZ

POUR LE SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT !